



A l'attention de Madame la Présidente de la CCP

Des non titulaires enseignants, d'éducation et de psychologues de l'Éducation Nationale

Objet: Questions diverses pour la CCP du 13 novembre 2020 d'Action et Démocratie CFE-CGC

Madame la Présidente de la CCP,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous une liste de questions qui pourraient être abordées lors de la CCP du 13 novembre 2020.

1. Le premier point à l'ordre du jour de cette CCP est le licenciement pour inaptitude d'une collègue Maitre Auxiliaire, un reclassement lui a - t- il été proposé ?

2. Défaut de paiement

- Certains de nos collègues MA n'ont pas eu de traitement fin septembre, au moins pour l'une d'entre elles qui n'avait même pas reçu d'arrêté d'affectation (Mme X)
- Nos collègues ayant changé d'indice acté à la CCP du 5 février 2020 n'ont eu le rattrapage que sur la paye du mois juin 2020. Comme toutes les CCP d'avancement ont été supprimés par la loi Dussopt dans le cadre du nouveau dialogue social et de la transformation de la fonction publique le 6 août. 2019, nous espérons que la prise en compte se fasse réellement au 1^{er} septembre 2020 avec un rattrapage sur la paye du mois d'octobre ou une fois de plus les collègues devront ils attendre fin juin 2021 ?
- Des collègues perçoivent leur rémunération que 2 mois après la signature de leur contrat.
Que faire pour éviter qu'une telle situation perdure car il est très difficile de vivre avec de petites avances sur salaires ?
- Certains collègues attendent des arriérés d'indemnité de professeur principal de près de 1100€ pour l'année scolaire 2017-2018, indemnités qui n'ont pas encore été versées (suite à un problème d'affectation) mais qui ont été remboursés par la collègue à la DGRFIP ? (Mme Y contractuelle en CDI) .
- Un collègue contractuel en CDD affecté pour 2 demi-postes dans le même établissement au LPO de XXX a bien sur un $\frac{1}{2}$ traitement avec des modalités aussi de demande de trop perçu ? (M Z en CDD) .
- Certains collègues voient leur traitement amputés en septembre et en octobre, perte de l'ISOE . (M A au LP de B).

- Les collègues qui étaient contractuels stagiaires en situation de BOE (obligation d'emploi) doivent attendre plusieurs mois le retour de validation venant du Ministère ainsi que le calcul de leur reclassement et enfin après quasiment 9 mois le salaire correspondant . Ne pourrait on pas anticiper et faire le calcul du reclassement dès la validation en CAPA du mois de juin ?

3. Rémunération indiciaire des collègues

- Certains collègues fournissent leurs diplômes et précédents contrats du privés et espèrent être nommé à un certain indice mais il arrive que cela ne correspond pas à la grille affichée (M B au LP C ou Mme D pour la MLDS)
- Il apparait toujours échelon 0 sur la fiche de paye de nombreux collègue

4. Versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat

Instaurée en 2008 et reconduite depuis tous les ans, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est une indemnité accordée aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de droit public, dont le salaire a évolué moins vite que l'inflation. **Action et Démocratie CFE-CGC** constate que de nombreux collègues maîtres auxiliaires pouvant bénéficier de celle-ci ne la perçoivent pas lors qu'ils en remplissent toutes les conditions d'attribution. Nous aimerions savoir quand celle-ci sera versée à nos collègues ?

5. Indemnité compensatrice CSG

Suite à la hausse de la CSG au 1er janvier 2018, les fonctionnaires, les agents contractuels et les maîtres auxiliaires bénéficient obligatoirement d'une indemnité compensatrice permettant de neutraliser cette hausse de cotisation. Cependant, de nombreux contractuels constatent l'absence de cette indemnité sur leur fiche de paie. **Action et Démocratie CFE-CGC** demande la régularisation de cette situation. (Mme X qui la réclame depuis fin septembre 2018).

6. Attente de CDI

Des collègues sont actuellement toujours en attente de leur CDI. Les services concernés du Rectorat n'ont à ce jour donné aucune réponse à leur demande malgré nos différentes interpellations. Qu'en est-il de leur situation? (M F en lettres histoire).et Mme G en mathématiques à qui ont propose un CDI de 4.5h à 100kms de chez elle cela lui coute d'aller travailler (600 kms).

7. Affectations

- **Respect des priorités d'affectations**

Action et Démocratie CFE-CGC renouvelle sa demande de mise en place d'un groupe de travail concernant l'affectation des personnels non titulaires car de nombreux collègues sont toujours victimes à chaque rentrée d'un non respect des priorités des affectations. Nous aimerions que nos collègues bénéficiant d'une plus grande ancienneté ne se retrouvent pas sans affectation au mois de septembre prochain ou sur des affectations lointaines au détriment de personnes

nouvellement ou récemment recrutées. La situation des personnels en situation de handicap est elle prise en compte ? Nous y seront très attentifs.

Nous avons au moins un exemple celui d'une collègue en CDI en Arts Appliqués (Mme J) résidant dans le secteur de Lille et affectée pour 2 mi temps dans le 62 alors qu'elle a subit une opération et qu'il restait des BMP vacant dans le secteur de Lille comme au LP Cousteau de Wasquehal et que des collègues en CDD y ont été nommés. . Que doit- elle faire ? Poursuivre en arrêt maladie jusqu'à la fin de l'année et attendre une nouvelle affectation à la rentrée 2021 ?

8 Postes non pourvus et collègues en attente d'affectation

Nous avons constatés que de nombreux postes restes vacants das l'académie à ce jour (5 postes non pourvues au Lycée professionnel Pierre et Marie curie à Aulnoye-Aymerie). Or en même temps, de nombreux collègues contractuels n'ont toujours pas d'affectation. Belle contradiction ?

9. Action et Démocratie CFE-CGC renouvelle sa demande concernant la communication du fichier des affectations des collègues contractuels en CDD, CDI et Maitre Auxiliaire comme nous les avons les années précédentes (dernier fichier transmis le 15.10.2019) ainsi que la mise en place d'un IPROF identique à celui de nos collègues titulaires.

10. Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

A la rentrée 2021, il sera obligatoire d'être titulaire du CAPPEI pour enseigner en SEGPA et en EREA. Action Démocratie souhaite savoir si un plan massif de formation est prévu pour les collègues contractuels ou si ils seront licencié ? Au moins l'un d'entre eux représentant à la CCP pour Action et Démocratie CFE-CGC s'est vu refuser la validation de son inscription (M L en CDI).

11. Quand est- il de la clause de sauvegarde l'Education Prioritaire qui pourrait être maintenue au niveau académique ?

**Renelde Lavallée, Alexia Forgez, Céline Wlekly et Dany Luc
Représentants Action Démocratie CFE-CGC à la CCP**